

4
L'an mil huit cent vingt deux, le vingt six janvier, dix
heures du matin, se par devant nous Louis Joseph Chevalier
Maire, officier de l'Etat civil de la commune de Saint
Departement du Bas de Calais, canton de St Omer (sud)
sous comparant Jean Baptiste Hannebicque age de
soixante un ans en l'apportant trois ans age de quarante
cinq ans, tous deux mariés domiciliés en cette commune
Lesquels nous ont déclaré que vers neuf heures du soir
Noëmine Josephe Hannebicque, age de huit mois, fille
naturelle de Jean Baptiste Hannebicque age de vingt
ans, fils du précédent, déclarant aussi domicilié en
cette commune, en de Alexandre Boulon, est venue
en la Maison de sa mère sise au dit Village
et nous signé le présent acte, les deux déclarans
avec dhs de savoir signer, après que Lecture leur
en a été faite.
Hannebicque
Boulon